

« Femme, culture et démocratie »



Madame Gisèle Halimi est une avocate :

- Chargée de Mission par le Premier Ministre (1984-1985).
- Ambassadrice Déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO (avril 1985 - septembre 1986).
- Représentante de la France au Conseil Exécutif de l'UNESCO (jusqu'en octobre 1987).
- Conseiller Spécial de la Délégation Française à l'Assemblée Générale de l'ONU (octobre 1989).
- Rapporteur pour la parité entre Femmes et Hommes dans la vie politique (Observatoire de la Parité - Décret du 18 octobre 1995).
- En mission culturelle dans les Universités américaines et canadiennes (septembre/octobre 2002).
- Présidente du Mouvement Choisir-La-Cause-des-Femmes (mouvement fondé en 1971).
- Ecrivaine.

Chaire Averroès Chaire UNESCO d'Etudes Méditerranéennes

"Femme, culture et démocratie"

Madame Gigéle Halimi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers amis,

J'ai beaucoup de chance, d'abord, de vous retrouver dans ce pays, qui m'est si proche comme m'est proche, pour des raisons à la fois personnelles et politiques, tout le Maghreb.

J'ai aussi beaucoup de chance, parce que comme vient de dire monsieur le Président, le temps l'implique, puisqu'on tombe en pleine actualité au Maroc où enfin l'accent est mis sérieusement sur les discussions concernant la moudawana c'est à dire le code de la famille.

J'ai aussi beaucoup de chance de parler sous le patronage et les hospices d'Averroès que j'avais beaucoup étudié quand j'ai représenté la France à l'Unesco. Je me souviens qu'on a consacré un très grand colloque à discuter Averroès qui était un passeur de culture. Il était celui qui a pu situer sa pensée au croisement de la pensée religieuse et de la pensée laïque, puisqu'elle remontait à Aristote et en même temps il était l'homme du dialogue entre la culture occidentale et la culture orientale.

C'est d'ailleurs pour cela qu'on lui a beaucoup voulu, au point qu'il a été obligé de s'exiler et il est mort en exil.

Il avait une recette pour aller à la rencontre de l'autre. Bien que datant du 12^{ème} siècle. Il disait : « la méthode est celle-ci : comprendre l'autre dans son propre système de référence et s'adresser

à lui tel qu'il se présente devant nous et non tel qu'il est envisagé dans notre esprit ».

C'était un grand philosophe moderne. En évoquant le monde musulman où la femme est infériorisée par la capacité, le mariage précoce, le sous développement économique et social qui la frappait, il a écrit : « dans ces Etats (Etats musulmans), on ne connaît pas les capacités des femmes parce qu'on ne les prend que pour la procréation. On les met donc au service de leurs maris et on les relègue aux tâches de l'éducation des enfants et de l'allaitement mais cela réduit à néant les autres activités. Du fait que dans ces Etats musulmans, les femmes sont tenues pour incapable de la moindre vertu humaine, il arrive souvent qu'elles ressemblent à des plantes. Le fait que dans ces Etats, elle soit un fardeau pour les hommes, est une des raisons de la pauvreté dans ces Etats ».

On peut difficilement être plus actuel et plus moderne. Alors parler sous ces hospices de femme, de la culture et de la démocratie est quelque chose qui peut inspirer à la fois des propos et des débats.

Parler de culture, pas seulement dans ce pays, pas seulement dans un pays musulman mais dans un pays qui rassemble le plus grand nombre de laïcs, c'est-à-dire la France, puisqu'il n'y a que deux ou trois pays dans le monde que comporte dans leur constitution, la référence explicite à la laïcité. Donc, parler de culture exige absolument de parler de la religion.

Il n'y a pas de culture totalement laïque. Tout ce qu'on croit être laïque est en réalité fondé sur des racines qui se sont développées et immergées de la culture religieuse.

La religion a résisté dans ces cultures à tous les efforts, à toutes les poussées, à toutes les guerres pour instaurer la laïcité. La culture a joué un rôle plus encore plus religieux, un rôle absolument grand en ce qui concerne la place des femmes.

Si on remonte aux sources, les trois grandes religions monothéistes ont des caractéristiques communes en ce qui concerne la place des femmes. Premièrement, elles sont marquées par les structures économiques et sociales de leur temps. Deuxièmement, elles se sont développées au sein des structures patriarcales, et enfin, elles ont imposé une image virile de Dieu.

Je me souviens, quand j'étais étudiante au lycée qu'on parlait de « notre sainte mère d'église ». Mais cette sainte mère est bien masculine.

Si on commence par le judaïsme, dans la chronologie, on sait que la Torah et la Bible consacrent la femme comme récepteur, comme moyen pour perpétuer l'espèce et la reproduction. C'est la genèse 316 « c'est dans la souffrance que tu enfanteras des fils, ton élan sera ton mari et lui, il te dominera ». En quelques mots, on ne peut tracer un destin plus tragique pour une femme ; souffrance pour maintenir sa soumission et sa vulnérabilité.

Lorsque j'étais entendue par la commission Stasi qui débattait du grand problème de la laïcité et des signes religieux à l'école. J'ai raconté une anecdote personnelle pour montrer à quel point la religion juive fondamentaliste était misogyne. Mon grand père était rabbin et quand j'étais petite fille, j'allais passé le week-end dans la compagne, chez mes grands parents. Le matin, quand mon père faisait ses ablutions, il prononçait une prière en disant « soit loué éternel, notre Dieu. Merci de m'avoir fait homme et pas femme ». C'est pour vous dire à quel point on est dans l'enfermement. Les jeunes juifs pratiquants d'aujourd'hui, commencent par la même prière.

Pour le christianisme, il faut dire que la Bible inclut les cinq premiers livres de la Torah enveloppée de la même misogyne que le judaïsme.

Les pères de l'église revendiquent de manière plus explicite la domination masculine. Saint-Paul qui était architecte du christianisme disait : « je veux que vous sachiez que le chef de tout homme est le christ, le chef de la femme, c'est l'homme ».

Tertullien a vu dans la femme un sexe du diable. Le crime d'Eve était une malédiction éternelle.

Pour les intégristes catholiques d'aujourd'hui, les femmes doivent être volées pour la messe car c'est pour eux le signe de sujétions dont les hommes sont exemptés et d'ailleurs Saint-Paul qui voulait que les femmes soient voilées et se taisent dans les assemblées. « La femme doit porter sur la tête la marque de sa dépendance » disait Saint-Paul. Quant à Saint Augustin met en garde chaque chrétien contre l'Eve tentatrice qui subsiste dans chaque femme, je ne vois, dit-il, quelle utilisation peut faire l'homme de la femme si on exclut la fonction d'élever les enfants. Et là, on arrive à l'islam. L'islam, il faut le dire objectivement, la domination masculine n'est pas un fait de l'islam. En tout cas, elle n'a pas été inventée et apportée par l'islam. On avait déjà un passé riche en textes sur la domination masculine. Pas plus du voile d'ailleurs. Pas plus de la polygamie d'ailleurs. Pas plus de la lapidation de la femme adultère d'ailleurs. Les autres religions connaissaient ces schémas et les pratiquaient. L'homme pense ça et proclame que la femme est inférieure et donc les hommes dirigent les femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là (Les hommes) sont au-dessus de celles-ci (des femmes). C'est la « Sorat 4 » des femmes. Et dans cette même sorat : le mari peut frapper son épouse, le répudier, abuser à sa guise, la chasser du lit conjugal, la battre quand elle lui désobéit. Et la sorat 2, qui dit : « vos femmes sont un champ pour vous, allez-y comme vous l'entendez ». Alors, c'est l'interprétation abusive, certes mais elle est maintenue.

Aujourd'hui au 20^{ème} siècle, on connaît encore le mariage forcé, la polygamie et la répudiation. On peut dire en tous cas, que ces facteurs religieux ont joué incontestablement dans les mentalités, dans la culture, un rôle considérable pour élaborer et légitimer les ancrages symboliques de l'infériorité des femmes mais pire encore de l'intériorisation par les femmes de leur infériorité. La laïcité a pris le relais, au moins culturellement. On peut dire que la philosophie, le droit, la psychanalyse, la politique, ont pris le relais au fond de ce que faisaient les religions de l'infériorisation des femmes même, indépendamment, des choix politiques. Les textes des grands philosophes font frémir quand ils parlent des femmes (Rousseau, Voltaire, Diderot). Le grand historien Michelet définit la femme «la femme est une matrice». Proudon est un révolutionnaire mais il ne permet à la femme qu'une alternative : ménagère ou courtisane. On fait toujours de la femme même dans la philosophie révolutionnaire

L'incapable et la seconde. Dans la littérature, c'est pareil. Tout ce que nous connaissons, comme littérature, infériorise les femmes. C'est même quand la littérature et la poésie se font jolies, quand elle chante la femme, la femme est un génie, elle inspire mais elle n'a pas droit au pouvoir. C'est l'objet de désir, l'objet de l'amour mais on la chosifie, on l'infantilise. J'ai toujours en tête ce vers de poète qui a dit en s'adressant à la femme qu'il aime « toi, toute nue. Moi, tel que j'ai vécu ». La femme n'est rien; un corps qu'on peut déshabiller, tandis que l'homme a son existence, son passé et son vécu.

Quant à la psychanalyse, en particulier dans la psychanalyse freudienne, les femmes sont « castratrices» de l'homme.

On peut dire que les femmes ont été cadrées, enfermées dans la culture religieuse dont la culture laïque a pris le relais. Pendant des siècles et millénaires. Comme la femme est inférieure, elle est

maintenue dans cette infériorité par une culture patriarcale qui a tissé sa toile d'araignée autour d'elle.

Beaucoup disent aujourd'hui et même les femmes qui se prétendent féministes disent que les femmes ont obtenu beaucoup de conquête. Aujourd'hui, la question reste posée : Le droit des femmes est-il égal au droit des hommes? C'est la question de l'universalité des droits humains. A travers la réponse à cette question, si les droits des femmes ne sont pas égaux à ceux des hommes, personne n'a le droit de parler d'universalisme pour les droits humains.

On constate, en ce début de siècle que les évolutions que j'ai suivies, quand j'étais à l'Unesco sont souvent plutôt négatif.

On peut prendre des exemples ; si on prend l'exemple du partage des richesses dans le monde, la base en est la déclaration universelle des droits des hommes, et vous savez que les pays membres de l'ONU intègrent cette déclaration dans leur droit national, (si vous ne l'intégrez pas, vous ne faites pas parti des membres de l'ONU).

Donc, le partage des richesses, le droit égal à la propriété. Article 23 « tous, femmes et hommes, ont droit à un salaire égal pour un travail égal ». On est loin du compte même pour les pays développés.

En 1957, je me souviens « travail égal, salaire égal », ça s'était dit dans le traité de Rome. A l'époque, on avait pointé un déficit, un différentiel de 30% entre les deux masses salariales. Aujourd'hui, en Europe, il est entre 16% et 27%. Le chômage est beaucoup plus grand chez les femmes. Chez les jeunes femmes entre 18 et 25 ans, il est double chez les femmes que chez les hommes.

Quand on regarde les chiffres, les femmes représentent 53% de la population mondiale. Elles constituent un tiers de la main d'œuvre et exécutent deux tiers du temps de travail. Pour cela, elles touchent un

dixième du revenu mondial. Quant au patrimoine immobilier du monde, elles n'en possèdent qu'un centième.

A la quatrième conférence mondial de Pékin (conférence mondiale des femmes en 1995), on a signalé que la pauvreté touche 70% des femmes dans le monde.

Si on prend un deuxième exemple qui est très important surtout dans les lieux où on parle de l'éducation, de la culture, de la déclaration universelle des droits, de l'égalité des sexes : « toute personne a droit à l'éducation ».

Mais que voit-on dans les chiffres aujourd'hui ?

Sur trois personnes qui ne savent ni lire, ni écrire, deux sont des femmes. Lorsque j'étais à l'UNESCO, j'étais très proche des chiffres et des statistiques dans le monde et je me suis fait un petit dossier.

Ce qui était intéressant d'étudier, ce ne sont pas seulement les chiffres mais c'est comment ils évoluent. L'analphabétisme dans le monde est terrible. Mais est-ce qu'il y a autant d'hommes analphabètes que de femmes ? C'est la première question.

La deuxième question, quand il y a progrès, l'analphabétisme se résorbe-t-il de la même façon pour les deux sexes ou inversement et quand la situation s'aggrave est ce qu'il y a plus d'hommes analphabètes que de femmes analphabètes ? Ce sont les vraies questions qui nous permettront de comprendre comment va le monde.

En 1985, sur plus de trois milliards d'êtres humains âgés de plus de 15 ans, il y avait 887 millions d'analphabètes, soit 27%, 37.2% hommes et 62.8% de femmes.

Dix ans plus tard, que se passe-t-il ? Le taux d'analphabétisme a légèrement régressé, en réalité, il a plutôt stagné. Le total d'analphabètes est de 885 millions, la part des femmes a augmenté de

14 millions. Le pourcentage a passé de 62.8% à 63.8%. Pour l'an 2000, il y avait 64%. Le pourcentage d'hommes analphabètes lui, est passé à 36%, soit 6 millions de moins.

Cela montre qu'il y a un différentiel homme-femme qu'on trouve dans le monde dans tous les stades de développement.

D'ailleurs, le PNUD, qui mesure le développement dans le monde avait jusqu'ici, pour mesurer le développement ; l'indice de développement humain (IDH). A la suite de certains constats comme ceux que je viens d'évoquer devant vous. On a décidé d'affiner un peu plus et de voir comment se développaient les hommes et les femmes. Alors, on a créé l'indice sexo spécifique du développement humain (ISDH). Que donnent ces deux indices ?

Quand l'humanité avance, les femmes n'avancent pas au même rythme que les hommes.

Est ce que les femmes ont droit à l'égalité citoyenne. Il y a quand même une interaction radicale entre l'égalité citoyenne des hommes et des femmes et la marche vers la démocratie.

Toute l'histoire le prouve, il n'y a pas d'exemple qui démente cette affirmation là ?

Sur la question, il y a une panoplie de textes qui attestent les affirmations d'égalité. Il y a des textes généraux, texte de déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi des textes spécifiques, tels la convention internationale sur les droits politiques de l'homme et de la femme, pacte international relatif aux droits civiques et politiques, pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturelles, la convention de New York ratifiée par tous les pays, connue sous le nom « anti-sexes » et enfin la quatrième conférence mondiale des femmes, terminée par une déclaration et un programme

d'action en septembre 1995. Ce programme est ratifié par plus de 100 pays représenté par des chefs d'Etat.

Pourtant, malgré toute cette panoplie de textes, la participation féminine dans le parlement ne dépasse 14.5%.

La moyenne régionale arabe est particulièrement faible, elle est de 6% tandis que l'Afrique subsaharienne a une moyenne de 13.6%.

Concernant l'éducation, j'étais frappée lors de ma dernière visite au Maroc, il y a deux ans ; par l'énormité d'analphabétisme des femmes dans ce pays. Le taux national moyen ici se situe entre 65% et 70%. Dans les campagnes, ce taux peut s'élever jusqu'à 90%.

Au Maroc, lorsqu'on évoque le féminisme, on doit penser à l'éducation et l'alphabétisme.

Pour en revenir à la participation politique, son taux est évidemment réparti de manière très inégale. Il y a la Scandinavie qu'on appelle la terre des femmes. On y est arrivé pratiquement à la parité.

Le Suède a 42% des femmes à son parlement et c'est à peu près la même chose qu'en Finlande, en Norvège et en Danemark. Et en France ? La France avec la Grèce partage la lanterne rouge. Elle a le plus bas taux de participation féminine. Aujourd'hui, et même après les élections législatives 2002, la France est le 65^{ème} pays dans le monde quand à sa représentation féminine.

Ce n'est pas brillant pour le pays des droits de l'homme, pour le pays de la révolution et de l'égalité.

Il faut dire d'abord que la France a reconnu le droit de vote et la qualité de citoyenne aux femmes très tard (21 /04/1944), et là nous n'étions déjà pas en avance.

Certains pays comme le Royaume Unis, l'Espagne et le Portugal, les pays scandinaves et l'Allemagne en tout 25 pays avaient déjà

reconnu aux femmes la qualité de citoyenne. Les femmes françaises, quand elles ont participé pour la première fois, ont créé une situation assez paradoxale. C'était en 1936, dans le gouvernement du Front Populaire présidé par Léon Blum, il y avait 4 femmes Secrétaire d'Etat. Or ces femmes qui faisaient partie du gouvernement disaient : « Si je prends des mesures et si je demande au peuple français de les voter et bien moi, la ministre auteur de cette loi, je ne peux pas la voter. » Les hommes votaient parce qu'ils étaient des hommes et on appelait ça le suffrage universel : les hommes votaient et les femmes non !

Quand elles ont voté pour la première fois, il y avait 5,7% des femmes élues. Quand elles ont voté 50 ans plus tard, il y a toujours 5% des femmes. Je dis ça comme réponse à ceux qui vous disent que vous avez du temps devant vous, il faut patienter. 1/2 siècle, c'était beaucoup de patience mais rien n'a avancé.

En France nous avons lutté pour qu'il y ait des mesures particulièrement importantes et fortes.

La parité en politique qui a nécessité une modification constitutionnelle. C'était important aussi parce que la femme est entrée en politique -si je peux dire en majesté. La parité n'était pas une loi circonstancielle, c'était inscrit dans la constitution. Mais malheureusement dans les dernières élections, j'estime que la loi sur la parité a été complètement trahie et particulièrement par les grands partis. Le parti de l'UMP étant riche, n'a présenté que 19,9% des femmes. Le parti Socialiste, autre grand parti d'opposition en France, a présenté 35% des femmes. C'est plus, mais pas 50%. Pourquoi ? Parce que les seules sanctions prévues dans la loi qui impose la parité étaient des sanctions financières. J'étais moi-même rapporteur de cette loi pour le gouvernement et je me suis opposée à ce genre de sanctions, car c'était la prime aux partis riches. Comme ils disent : « Se payer des hommes comme candidats et ramener les femmes au foyer ». Ca

explique d'une certaine manière. Par l'idéologie dans les partis trotskistes d'extrême gauche, mais il y a aussi question de moyens financiers. Les verts, le parti communiste, les partis gauchistes ont respecté la parité.

Je vous en parle, parce que le jour viendra ou vous auriez à légiférer sur cette question. En fait, Il faut prendre le droit commun de la législation. Quand une liste des candidats ne répond pas aux quotas, aux normes imposées par la loi, elle est rejetée. Par exemple, c'est ce qui se passe en Belgique, il n'y a pas de parité mais un quota de participation à respecter. Si ce quota n'est pas respecté, la liste est rejetée.

Est-ce qu'on peut dire qu'une démocratie peut exister et survivre en bon état quand la moitié de la population décide que l'autre moitié est obligée d'encaisser, voire se résigner.

On peut dire qu'on a une démocratie mutilée, une démocratie qui se prive de l'apport différent et important de ce que représentent les femmes. Dans certains pays en voie de développement, malgré la référence constitutionnelle à l'islam. On a développé une réalité homme femme au delà de ce que la France connaissait au même moment. Je pense à mon pays d'origine la Tunisie et je pense évidemment au Maroc d'aujourd'hui. La différence entre les deux, si je peux le dire, c'est que l'approche qu'a fait

Bourguiba en Tunisie pour promulguer le code de statut personnel est une approche « laïque » et en tout cas politique. Bourguiba, je ne sais pas s'il était féministe ou pas, était un visionnaire. Il a compris ce qu'Averroès disait au 12^{ème} qu'un pays ne peut accéder pas à la modernité s'il écarte de son développement, de son économie et de sa vie politique la moitié de sa population et c'est ainsi qu'il est allé radicalement. Il a supprimé la charia, plus de polygamie, plus de répudiation, plus de tutelle et aujourd'hui même le

Président Ben Ali est non seulement un continuateur mais il a promulgué douze lois extrêmement importantes pour les femmes, par exemple, la femme peut donner sa nationalité à son enfant. Une mesure pour laquelle se bat depuis 1978 le mouvement dans lequel je suis « Choisir la Cause des Femmes » a été instaurée. Un fond de garantie pour les pensions alimentaires. Ce fond permet aux femmes démunies, abandonnées et avec des enfants de toucher immédiatement les pensions qui lui sont dues. Ces pensions sont versées par l'Etat et c'est l'Etat qui se retourne contre le mari débiteur.

Cela nous ne l'avons pas encore obtenu en France.

Quand j'étais députée à l'Assemblée Nationale, j'ai déposé une proposition de loi qui n'a jamais été discuté et le président de la Tunisie vient de l'instaurer. Une mesure extrêmement forte pour les femmes les plus vulnérables économiquement.

Au Maroc, après le discours royal du 10 Octobre, qui est un très bon discours, qui reprend ce côté visionnaire des Chefs d'Etats et des philosophes qui ont voulu intégrer les femmes à la marche de leurs pays, non seulement parce que la femme est un être humain à part entière mais parce que c'est nécessaire au pays et à la modernité. Mohamed VI a dit : "Comment espérer assurer progrès et prospérité à une société alors que ses femmes, qui en constituent la moitié, voient leurs droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'équité que leur confère notre sainte religion ? » et c'est pour ça que cette approche est différente de l'approche tunisienne puisque l'approche faite par le Roi est une approche religieuse. C'est à partir de la religion qu'on ne tolérera pas l'infériorisation et l'inégalité pour les femmes.

Cela s'est fait avec un affichage religieux que pouvait se permettre Mohamed VI puisqu'il est commandeur des croyants et qu'il représente la religion. Bourguiba, Ben Ali, Mohamed VI font de

l'islam, non une religion qui infériorise, discrimine, un islam intégriste qui impose sa loi aux musulmans, ils font de l'islam une religion de proximité, une religion dont on a besoin pour vivre et qui doit déboucher sur des actes concrets. Alors aujourd'hui, si j'ai bien compris, le projet de loi est grandiose, bien que, il maintienne les grands principes de la Charia. Mais on essaie de verrouiller ces questions (polygamie, répudiation) pour les rendre les plus difficiles possibles. Le discours du Roi comporte –et c'est le plus important– deux ou trois mesures phares. D'abord les époux partagent de manière égale, conjointement, la responsabilité du foyer. L'autorité parentale chez nous est partagée entre la femme et l'homme, je vous assure que pour la famille musulmane, c'est un apport extraordinaire. Par ailleurs, la femme n'a plus besoin de wali, de tutelle, l'âge du mariage est fixé comme pour les garçon à 18 ans, la polygamie, elle existe mais elle est soumise à des conditions qui la rendent concrètement assez difficile. Le mari doit prendre des engagements et la femme peut dire à son mari, je ne t'épouse que si tu t'engages à ne pas prendre deux ou trois femmes. Autre innovation, la femme musulmane marocaine a aujourd'hui le droit de divorcer, la garde des enfants est très importante, Les enfants étaient élevés par la famille du père. La femme va maintenant les garder. L'héritage n'a pas débouché sur grande chose au Maroc, en Tunisie non plus. Il y a un problème religieux, paraît-il insurmontable religieux qui fait que l'héritage des femmes restera toujours la moitié de l'héritage des hommes. C'est dans le Coran, mais il faut que le Coran soit plus juste à l'égard des femmes.

Je voudrais conclure en montrant ce qu'apporte l'égalité homme-femme au niveau de la culture et la démocratie. C'est une idée qui m'est chère. La femme auprès de l'homme, en égalité avec lui, modifie en profondeur la société dans laquelle elle vit. Je dirai que la condition de la femme est une sorte d'iceberg. La partie visible c'est ce dont nous discutons ce soir. En général, quand nous discutons, nous

discutons des femmes, seulement, mais en réalité, la partie immergée, les racines qui progressent, envahissent tous les domaines de la société. On peut prendre les exemples que l'on veut. Les réformes en faveur des femmes sont toujours un pas vers la démocratie c'est ce que disait le président de la République hier. C'est ce que disait Stendhal en son temps « l'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, c'est un marqueur de civilisation, c'est un révélateur du niveau de civilisation. Il faut donc arriver à cette démocratie partagée parce qu'elle ne sera plus mutilée, parce qu'elle sera meilleure. On se pose la question parce qu'on n'a pas encore la parité, c'est un peu un pari, on peut dire qu'elle sera meilleure pour d'excellentes raisons, elle sera plus juste puisqu'elle représentera à l'égalité les femmes et les hommes, elle sera plus innovatrice puisqu'elle apportera du sang neuf dont la politique a besoin dans le cas de nos pays, en particulier dans les pays européens mais aussi un peu partout. Elle apportera des valeurs nouvelles, des vécus différents. Ces problématiques ne sont pas posées de la même manière. Les expériences des femmes font qu'elles ne peuvent être qu'un enrichissement. L'histoire des femmes et des hommes est liée et l'on souhaite que dans l'avenir elle soit écrite, dite, à deux voix égales et écrite à 4 mains.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.